

ABONNEMENT

**Saumur :**  
 Un an . . . . . 30 fr.  
 Six mois . . . . . 16  
 Trois mois . . . . . 8  
**Poste :**  
 Un an . . . . . 35 fr.  
 Six mois . . . . . 18  
 Trois mois . . . . . 10

**On s'abonne :**  
 A SAUMUR,  
 Au bureau du Journal  
 ou en envoyant un mandat  
 sur le poste,  
 et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 20  
 Réclames, — . . . . . 30  
 Faits divers, — . . . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du Journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,  
 A L'AGENCE HAVAS  
 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 30 AOUT

## LA SUPPRESSION DES OCTROIS

Parmi les nombreux projets de réformes financières qui hantent la cervelle de l'apothicaire droguiste Peytral, il en est un qui prouve une légèreté d'esprit peu commune : c'est la suppression des octrois.

Une grosse affaire, si l'on se donne la peine de considérer le chiffre dont il s'agit. Les octrois représentent, au budget des recettes de quinze cent vingt-quatre communes, la somme de 283 millions, dont 137 millions pour Paris.

Quant à la part qui revient à l'Etat sur cette somme, elle est assez mince, n'étant qu'une taxe de remplacement équivalente à l'impôt sur la circulation et la consommation des boissons qui existe dans les communes sans octroi. A ce point de vue, l'Etat retrouvera son compte en uniformisant partout le régime des boissons.

Mais les quinze cent vingt-quatre communes, comment remplaceront-elles l'octroi ?

Nous savons bien que la suppression des octrois a toujours été considérée par les radicaux comme devant être une mesure populaire. Et sans doute M. Peytral songe que ce serait une bonne chose pour son parti d'opérer cette suppression avant les élections générales.

Mais il faudra toujours remplacer 283 millions que perdraient les communes ! Et il est évident que l'Etat sera obligé de constituer un budget nouveau destiné à les indemniser ; lequel budget ne pourra être constitué qu'au moyen d'un impôt dont le produit corresponde à la somme de 283 millions.

Le très radical M. Peytral s'est-il inquiété de ce détail ? Il a, comme les hommes de son parti, une déplorable tendance à bouleverser les traditions sans trop regarder aux inconvénients qui peuvent s'ensuivre.

Quoi qu'il en soit, nous doutons que le Parlement, qui, mis au pied du mur, a sou-

vent reculé devant d'autres propositions non moins imprudentes, entre dans la voie ouverte par ce remarquable démolisseur.

Que les municipalités ne s'émotionnent pas trop d'avance. Il est, d'ailleurs, probable que M. Peytral sera débarrassé de son ministère avant que son projet ait été mis en discussion.

Il a, en effet, donné assez de preuves de son incapacité pour que la Chambre soit disposée à lui faire sentir, aussitôt la rentrée, que nos finances ont besoin d'une autre direction que la sienne.

## LA ROSE DE FRANCE

Il est un épisode du banquet royaliste de Paris que je n'ai vu raconter nulle part, dit la *France nouvelle*. En ayant été témoin, je puis en donner le récit exact.

« Après le repas, pendant que l'on prenait le café dans l'un des grands salons de l'Hôtel Continental, M. le duc d'Audiffret-Pasquier était très entouré lorsque M. Ferdinand Davaul réclama quelques instants de silence :

« Messieurs, dit-il, savez-vous ce que signifie cette fleur or que M. le duc d'Audiffret porte à sa boutonnière ? »

« Et tout le monde s'interrogeant du regard, il ajouta :

« Madame la Comtesse de Paris avait pour l'œillet une prédilection à laquelle elle a renoncé, depuis que l'œillet est devenu l'emblème d'une usurpation éphémère. Elle a reporté son affection sur la rose. M. le duc d'Audiffret l'inaugure ce soir, cette fleur, dans une réunion digne de son auguste marraine, et le bijou gracieux dans lequel M. Froment-Meurice a mis la marque de son talent s'appelle la rose de France. »

« La communication fut accueillie par des applaudissements ; ils finissaient à peine que, ainsi mis en cause, M. le duc d'Audiffret réclama et prit la parole pour un fait personnel :

« J'étais un jour en Angleterre, et je vis

à ma grande surprise hommes, femmes, de toutes conditions, de tout âge, portant ostensiblement une fleur à la boutonnière ou au corsage. Je demandai une explication. Il me fut répondu : c'est la fête de primrose, et tout Anglais, toute Anglaise tient à faire acte de loyalisme envers la reine. Eh bien, il y a là un exemple qui pourrait être imité ; je le propose à votre dévouement, qui saura l'utiliser pour la propagande monarchique. »

La rose est donc désormais la fleur de Madame la Comtesse de Paris.

Le *Petit Moniteur* ajoute que la petite rose d'or, que portait à sa boutonnière M. le duc d'Audiffret-Pasquier, lui avait été envoyée le jour même par M<sup>me</sup> la Comtesse de Paris. C'est la fleur, en effet, que la princesse a adoptée et dont elle veut orner les boutonnières des amis fidèles du Comte de Paris. 4,500 roses en or ont été commandées à un de nos principaux orfèvres, Froment-Meurice, et vont être expédiées à Sheen-House.

Quoi qu'il en soit, la fleur de lys ne sera point un emblème séditionnel.

## LES MANŒUVRES NAVALES

Toulon, 29 août.

Un grand dîner de trente couverts sera offert demain soir, à la préfecture maritime, à M. l'amiral Krantz, ministre de la marine.

Ce dîner sera suivi d'une réception en l'honneur de l'amiral commandant de l'escadre espagnole mouillée, comme on sait, devant notre ville.

Les officiers, leurs sous-ordres et les autorités civiles et maritimes sont conviés à cette réception.

Aujourd'hui le Conseil municipal se réunit spécialement pour arrêter le programme des fêtes qui auront lieu à l'occasion de l'arrivée de l'escadre espagnole.

Hier soir, vers quatre heures, les commandants de cette escadre, accompagnés d'un brillant état-major, ont parcouru les

rues principales et ont successivement rendu visite à M. le vice-amiral Dupetit-Thouars, préfet maritime, au sous-préfet, au maire et au consul d'Espagne.

Le cortège a été l'objet, de la part de la population, de manifestations sympathiques.

De grands préparatifs se font sur la Couronne, où les officiers de la marine française organisent un bal à l'intention de leurs collègues espagnols, portugais et russes.

## La vérité sur l'entrevue Bismarck-Crispi

Nous sommes en mesure aujourd'hui de donner les renseignements suivants qui jettent sur l'entrevue de Friedrichsruhe une véritable clarté :

M. Goblet venait de répondre à la première note de M. Crispi relativement à Mascouah, lorsque, à la réception diplomatique du quai d'Orsay, le chargé d'affaires d'Allemagne lui dit que l'attitude du ministre italien était fort blâmée à la chancellerie de Berlin qui reconnaissait que tous les droits étaient du côté de la France.

Survint la seconde note de M. Crispi, rédigée dans les termes impertinents que l'on n'a pas oubliés.

Le gouvernement de la République pensa un moment à rompre les relations diplomatiques avec l'Italie, envisageant même la perspective d'une action contre cette puissance.

Mais M. Goblet, avant de rien décider, jugea prudent de revoir d'abord le représentant de l'Allemagne ; il lui rappela ses précédentes déclarations et lui demanda s'il croyait que l'Allemagne, ayant reconnu que les torts étaient du côté de l'Italie, resterait neutre au cas d'un conflit.

Le chargé d'affaires dit qu'il ne pouvait point préjuger des intentions de son gouvernement, mais qu'il allait solliciter des instructions à ce sujet ; et il envoya immédiatement à Berlin un courrier de cabinet qui revint avec cette réponse : que si M. Crispi

40 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## UN MARIAGE DIFFICILE

Par Aimé GIRON

### CHAPITRE III

UNE BÉCASSE ET TROIS DEMOISELLES

(Suite)

Les gendarmes ramènèrent au jour, des profondeurs d'un portefeuille, la photographie incendiaire.

— Une photographie de femme ! Voilà évidemment l'image de la victime, exclama le juge en examinant la carte avec une très vive et scrupuleuse attention. Elle est bien jolie et si jeune ! En quel gouffre de perversité êtes-vous tombé, jeune homme, pour avoir détruit ou pour vouloir détruire un tel chef-d'œuvre de la création ? Comment n'avez-vous pas reculé ou ne reculerez-vous pas en présence de tant de beauté, de grâce, de jeunesse et d'innocence ? car je lis l'innocence sur ce front-là et la candeur dans ces regards. Est-elle brune ou est-elle blonde ?

— Je l'ignore.  
 — Vous l'ignorez. C'est sans doute là le moyen de défense dont vous comptez vous servir, la négation...

— Que diable voulez-vous que j'aie à nier ? Il faut que je m'explique cependant.

— Expliquez-vous donc et dites, devant Dieu qui vous entend et devant les gendarmes qui vous écoutent, la vérité, toute la vérité, rien que la vérité.

— Monsieur, je suis orphelin, riche, oisif, garçon et Parisien. Vous ne savez peut-être pas ce qu'est la vie de Paris ?

— Pardon, monsieur, je le sais, ou, du moins, je l'ai su, interrompit le magistrat d'un ton foncièrement vexé de ce doute émis sur les expériences de sa jeunesse.

— Si vous le voulez, je ne vous étonnerai pas en vous apprenant que j'ai mené cette vie-là, honnêtement, mais joyeusement, follement, rondement.

— Allez ! allez ! vous ne m'étonnez pas le moins du monde.

— Il sonne enfin une heure fatale où l'on se fatigue et l'on réfléchit. On a exécuté une petite guerre de tirailleur dans tous les buissons pleins de roses, de scarabées et de bergeronnettes. On se sent le besoin de déposer les armes comme Hercule sa massue et, à son exemple, de filer aux pieds d'une Omphale sage, gentille, qui écume votre pot-au-feu et raccommode vos chaussettes. J'en suis arrivé, monsieur, à cette heure psychologique. Cette photographie est celle de la jeune fille que je désire et compte épouser, et après

laquelle je cours depuis Paris jusqu'à Dijon. Voilà, monsieur, toute la vérité et rien que la vérité.

— J'aime à croire, jeune homme, que ce ne sont point là des paroles de mensonges. Dans ce cas, vous seriez beaucoup moins coupable que la dépêche ne le fait supposer. Mais, vous le comprenez, la police est obligée d'avoir l'œil extraordinairement ouvert et elle peut voir quelquefois une poutre où il n'existe en réalité qu'une paille. Vous êtes donc saisi de l'envie de vous marier ? Je ne saurais qu'approuver cette détermination morale, hygiénique et raisonnable. Ce n'est pas moi, père de famille et père de trois filles... charmantes...

— Vous n'êtes point obligé de me croire, monsieur le juge d'instruction. C'est pourquoi je ne réclame de vous qu'une faveur, celle de pouvoir télégraphier à Paris à un mien ami, M. Daniel de Pragal, qui vous apportera par l'express un certificat de bonnes vie et mœurs et, s'il le faut, des signatures recommandables.

— Rien de plus juste, et votre ami n'est sans doute pas plus que vous, encore, engagé dans les liens du mariage ?

— Non, quoique le mariage soit aussi son *desideratum*. Il a atteint l'âge où l'on tombe dans le célibat final si l'on ne se hâte de rencontrer la perche de sauvetage. Je dis perche, monsieur, sans prétendre faire de l'ironie à l'encontre des

demoiselles longues ou maigres. Et mon ami cherche.

— Ah ! il cherche ? Et il trouvera, allez ! Nous ne saurions, nous, gardiens naturels de la famille et de la propriété, que vous encourager dans cette voie, surtout si vous possédez quelque fortune et êtes de bonne renommée. En ma qualité de père de demoiselles à marier, je vous pousserais même doublement dans ces vertueuses résolutions. Les gendres de sécurité exceptionnelle sont aussi rares, en ce siècle de corruption effrénée et générale, que sont rares les jeunes personnes de qualité supérieure. J'en sais quelque chose, moi, qui ai le bonheur de posséder, non des filles, mais des perles. Pour en revenir à votre affaire, je devine que vous êtes victime d'une erreur de police. Télégraphiez tant qu'il vous plaira et vite.

— Merci mille fois, monsieur ! Il me tarde de ne plus voir en vous un juge soupçonneux et sévère.

— Maintenant, je ne suis plus juge d'instruction. Je redeviens père, un père tendre, accommodant et bon vivant. Je m'appelle M. Anténor Loulang. Je prétends vous traiter comme un fils ; car, en vos propos, l'honnêteté transpire. Télégraphiez. Mon devoir de magistrat me défend de vous rendre tout de suite à la liberté ; mais vous aurez mon cabinet pour cachot et vous me donnez votre parole d'honneur de n'en pas sortir ?

était à la vérité dans son tort, d'autre part, le traité liant l'Allemagne avec l'Italie comme avec l'Autriche, la contraindrait, en cas de guerre, à prendre fait et cause pour son alliée.

M. Goblet dut donc se résigner à faire à M. Crispi une seconde réponse dont le texte n'a pas encore été publié.

Mais, en même temps, le gouvernement russe lit transmettre à Berlin des observations au sujet de l'attitude de l'Italie, disant que la note Crispi allant jusqu'à blesser l'honneur national de la France, il laissait à l'Italie, dans le cas où la paix viendrait à être troublée, l'entière responsabilité de sa faute; ajoutant qu'une guerre ne pouvait que menacer les intérêts les plus vitaux de la Russie.

Le chargé d'affaires d'Allemagne à Rome communiqua ces observations à M. Crispi qui prit immédiatement la route de Friedrichsruhe.

Dès son retour, pour donner une preuve de ses sentiments pacifiques, M. Crispi envoya dans les eaux du Levant la flotte italienne, et il vient d'offrir au chevalier Nigra le portefeuille des affaires étrangères.

## INFORMATIONS

Au Conseil de cabinet tenu dans la matinée d'hier, M. Floquet a communiqué une dépêche de l'amiral Krantz faisant connaître les bonnes impressions du ministre de la marine sur les manœuvres qui ont lieu à Toulon. M. Floquet, en adressant à l'amiral Krantz un télégramme de félicitations, lui a annoncé qu'il partirait dans la soirée le rejoindre à Toulon. MM. Floquet et Krantz reviendront probablement ensemble samedi.

Si l'on en croit une dépêche d'Alger, 28 août, on est assez inquiet des bruits de révolte qu'apportent les courriers du Sud-Oranais.

Il s'agirait d'un soulèvement des tribus arabes entre Figuig et Méchéria.

Un individu, nommé Garnier, est entré avant-hier dans les bureaux de l'ambassade d'Allemagne, à Paris, et a tiré un coup de pistolet sur un employé. Celui-ci n'a pas été atteint. Garnier a été arrêté; il paraît complètement fou. Il a été ruiné par l'invasion de 1870.

Suivant le *Gaulois*, un nouveau complot contre le Czar a été découvert à Saint-Petersbourg; onze individus ont été arrêtés; ils étaient porteurs de bombes chargées de dynamite.

Dans le conseil des ministres du premier jeudi de septembre on doit discuter la question de savoir s'il ne convient pas, pour la rentrée des Chambres, de préparer un message programme qui aborderait la revision et la dissolution.

— Je vous la donne, monsieur le juge.  
— Non, pas monsieur le juge. Appelez-moi tout simplement et amicalement M. Antenor Loutang ou M. Loutang tout court.

Puis, se tournant vers les gendarmes immobilisés dans leurs bottes et sous leur tricorne :

— Gendarmes, vous pouvez nous laisser. N'inquiétez rien le prisonnier. Il est devenu le mien.

Les gendarmes soulevèrent de la main leur chapeau chamarré de blanc, se retirèrent avec un tressaillement formidable d'éperons, d'aiguillettes et de sabres. M. Antenor Loutang s'était levé et, d'un coup de poing, avait renversé sur l'occiput le bonnet judiciaire à ailerons.

— Je vais vous faire servir à déjeuner, n'est-il pas vrai? Vous avez dû mourir de peur et vous devez, maintenant, mourir de faim. Auparavant, télégraphiez à votre ami de venir vous réclamer par le train express de 11 heures 15 qui touche Dijon à 5 heures 38, et... Aimez-vous la bécasse, accusé?

Et le sapejon en galeté grimaca son plus malin sourire.

— Je ne la désigne pas, monsieur Loutang, et c'est un des mets les plus distingués, écrivait l'illustre gourmand Grimod de la Reynière.

— Eh bien! ma fille aînée, que l'on reconnaît d'ailleurs à l'unanimité pour une jeune personne accomplie, prépare les bécasses d'une remarqua-

M. Amagat, député républicain, publie dans la *République libérale* un remarquable aperçu de la *Situation intérieure* :

« Un ingénieur des ponts, devenu le chef de l'Etat; un ingénieur des mines, que je serais tenté d'appeler un faiseur, qui acheva la défaite de notre pays à côté de l'aventurier de Cahors, qui, récemment, a le plus contribué à la perte de nos finances, à côté de tous les Wilson de l'opportunisme et du radicalisme, est à la tête de l'armée nationale, comme pour la décourager; un droguiste de Marseille, sans préparation antérieure, a la charge de nos finances qui demanderaient un Colbert, un Turgot ou un Villèle; un vaudevilliste, qui ne s'est guère élevé dans le genre, occupe le poste qu'ont illustré les Guizot, surtout Duruy, celui de tous nos grands maîtres de l'Université qui a le mieux compris l'instruction; un avocat d'Amiens, le plus irritabile des hommes, est improvisé chancelier, afin de pouvoir mieux en remonter aux cabinets et aux cours.

» N'est-ce pas, braves gens, qu'elle est belle la République progressiste et semi-radical? Et que sera-ce, quand nous aurons les radicaux véritables dont le pays a bien mérité l'avènement?

» Calmez-vous, impatients; le radicalisme monte, l'anarchie s'étend, la vraie République approche, les destinées vont s'accomplir.

» Je ne sais si tout cela finira dans le sang, mais nous sommes à coup sûr dans l'imbécillité. »

## L'ENSEIGNEMENT LAÏQUE

En 1883, le Conseil municipal de Saint-Céré (Lot) chassait de l'école communale les religieuses de Nevers pour les remplacer par une directrice et des adjointes laïques.

Il se trouve aujourd'hui, à cinq années de date, obligé de demander le renvoi de la directrice et de fermer l'école pour cause de moralité.

Des faits scandaleux s'étant passés dans cette école, les autorités académiques, sommées de s'expliquer sur ce point, se sont abstenues de répondre.

Seulement, l'école a dû licencier les quelques élèves qui lui restaient, sans distribution de prix et sans discours. Satisfaction était ainsi donnée à l'opinion publique. Quant à savoir si l'institutrice a été poursuivie académiquement; et si les religieuses seront rappelées, c'est autre chose. Silence absolu.

## ÉTRANGER

### LES PAPIERS DE L'EMPEREUR FRÉDÉRIC

Le bruit court, à Londres, que la veuve de Frédéric III se serait résignée à livrer à M. de Bismarck les papiers de son époux, le chancelier ayant déclaré que le testament du défunt ne serait pas ouvert tant que l'Impératrice ne lui aurait pas remis lesdits papiers.

ble façon. Je vous attends à six heures vous et votre ami et vous prie à dîner. Nous en savourons une, en famille. La justice vous doit bien quelque compensation et je vous l'offre... à la broche.

Camille Regour s'inclina. M. Loutang se disposait à vider son rond de cuir.

— C'est convenu, jeune homme. Je vais donner des ordres pour le laissé-sortir de votre télégramme et le laissé-entrer de votre ami en même temps que pour la levée de votre écou à six heures moins le quart. Vous aurez satisfait à la justice des hommes!!!

Le juge déclama jovialement cette dernière phrase, et, serrant la main de son prisonnier, il quitta le cabinet de l'instruction. Camille commençait à trouver drôle le petit singe, signe non équivoque qu'il était pleinement rassuré.

Camille n'avait point de temps à perdre, s'il voulait que son ami Daniel pût prendre le train de onze heures cinq et, lui-même, ne pas mourir d'inanition. Il télégraphia; il déjeuna.

Que faire ensuite? Comment tuer les longues heures de sa détention? Pas de journaux. Pas de livres. Ah! voilà un volume sur le bureau de l'instruction. Peuh! Les Codes réunis! A défaut de lecture plus attrayante, le tarif des pénalités peut offrir quelques charmes. Camille y trouverait, au besoin, les éléments d'un mélodrame pour la Galté. En tout cas, il ne serait pas fâché de savoir ce que la vindicte publique lui ménageait s'il eût réellement débité une femme en cent et un morceaux. (A suivre.)

TRIPOLITAINE. — Deux cuirassés turcs de premier rang viennent d'arriver devant Tripoli. Ils ont précédé deux transports de troupes dont l'arrivée portera à vingt-cinq mille hommes l'effectif de la garnison.

## MORT D'UN AÉRONAUTE

L'aéronaute Simmonds a voulu tenter, lundi, le voyage de Londres à Vienne.

Le ballon, obligé d'atterrir, s'est accroché à un arbre; la nacelle a chaviré; M. Simmonds a été tué et ses deux compagnons blessés.

Voici les détails sur ce drame :

Un ballon monté par trois aéronautes, au nombre desquels M. Simmonds, est parti lundi après midi de l'Exposition irlandaise à Londres avec l'intention de franchir le détroit.

Le ballon avait déjà plusieurs fois réussi à franchir la mer et à gagner le continent. Les aéronautes qui accompagnaient M. Simmonds étaient MM. Fiela et Myers.

Le ballon s'est enlevé à trois heures et a pris une direction nord-est. A six heures, les voyageurs ont voulu descendre dans un champ près de Witham dans le comté d'Essex. Jusqu'alors, le voyage avait bien marché et le champ paraissait très propice à une descente.

On jeta les ancres, qui s'accrochèrent à un ormeau et M. Simmonds allait descendre, lorsque le ballon s'abaissa tout à coup et reprit son ascension. Il alla heurter violemment contre un arbre. Sa nacelle se détacha et fut précipitée avec ses voyageurs d'une hauteur de cinquante mètres.

Elle alla frapper la terre avec une telle violence qu'elle fut réduite en miettes. M. Simmonds reçut une blessure à la base du crâne et mourut à neuf heures du soir, malgré les secours qui lui furent prodigués. M. Fiela eut la cuisse brisée et M. Myers en fut quitte pour une blessure légère.

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

### Conseil général de Maine-et-Loire

Le Conseil invite M. le préfet à consulter les communes qui n'ont pas encore de télégraphe, à faire connaître si elles désirent voter les frais nécessaires à ce mode de communication.

A ce propos, M. de Soland dit que plusieurs communes traversées par les chemins de fer de l'Etat ont demandé spontanément à joindre un fil spécial aux poteaux télégraphiques établis sur la voie ferrée. Mais elles n'ont pu obtenir cette concession. On leur a répondu : achetez et plantez des poteaux sur les routes. D'où il résulte qu'il y a véritablement divorce entre l'Etat chemin de fer et l'Etat télégraphe; le premier refusant l'usage de ses poteaux au second. Cette exigence est absolument grotesque et entraînerait les communes dans des frais absolument inutiles.

Le Conseil a également pris une très importante décision touchant le chemin de fer d'intérêt local d'Angers à Noyant et à Candé.

La ligne de Noyant à Angers aboutira à un point réservé entre la Maître-Ecole et la gare Saint-Laud.

Avis favorable a été donné aux réclamations faites par la commune de Trelazé. La ligne ferrée n'empruntera pas la route départementale.

M. de la Bourdonnaye, rapporteur de la situation scolaire en Maine-et-Loire, blâme sévèrement la façon injuste dont la laïcisation de l'école des filles de Tigné a été faite malgré le Conseil municipal et malgré le vœu de la commune. Une protestation énergique des intéressés a été adressée au préfet qui n'a pas daigné répondre.

Le sans-gêne avec lequel on a agi à Trémont est bien autrement révoltant. C'est de la part du préfet un véritable déni de justice.

Après la laïcisation de l'école des filles, les habitants élevèrent une école libre parfaitement construite. Aussi, M. l'inspecteur Hamon, chargé par M. le préfet d'examiner les travaux, était fort en peine pour trouver des défauts à la maison. Toutefois, il finit par conclure que les matériaux n'étaient pas de bonne qualité et que les murs pourraient bien s'écrouler sur les élèves.

L'architecte départemental fut alors envoyé pour examiner la construction qu'il trouva très solide. L'Académie et le préfet, ne sachant plus à quel moyen recourir pour retarder l'ouverture de l'école, ne soulevèrent pas la question au conseil départemental malgré les instances qui leur en furent faites. De sorte que l'école ne pourra pas fonctionner à la rentrée prochaine. C'est se moquer des vœux des populations; mais cette triste situation n'aura qu'un temps.

M. de la Bourdonnaye s'élève ensuite avec vigueur contre le gouvernement qui fait des instituteurs autant d'agents électoraux. On appelle ces malheureux à Paris et au lieu de leur parler d'enseignement, on ne les entretient que de politique. On leur fait des promesses qu'on n'exécute jamais.

M. le préfet déclare qu'il se contente de protester contre ces reproches, parce qu'il ne veut pas prolonger le débat. Autrement dit, le préfet n'a rien à répliquer.

Le Conseil vote ensuite un crédit de 2,400 francs en faveur des écoles libres et d'autres sommes en faveur de l'instruction primaire en général.

Vote d'un crédit de 4,000 fr. en faveur des Petites-Sœurs-des-Pauvres. Cette somme est votée d'après le vœu exprimé par MM. Oriolle, Bodinier, de Terves, de Rochebouët, etc.

### Le 135<sup>e</sup> en manœuvres

Mardi, à 6 heures du matin, le régiment a quitté les cantonnements de Briassac et de Quincé, en marche sur Martigné-Briand. L'ennemi avait été signalé vers Notre-Dame-d'Allenois, où un mouvement de terrain sépare les divers affluents du Layon. Vers 6 h. 1/2, la fusillade partie des hauteurs d'Allenois arrêtait la tête d'avant-garde, qui ripostait en attendant la colonne. Le 4<sup>e</sup> bataillon, arrivé au pied de l'obstacle en rangs serrés, aborda franchement l'ennemi, baïonnette au canon. En un instant il a emporté le moulin de l'Echasserie, construit sur un tertre gazonné, à pic du côté de la route. Le moment a été dramatique, presque théâtral, quand on a vu le drapeau, tiré de sa gaine, se porter rapidement en tête de la colonne, pendant que tambours et clairons battent et sonnent la charge, et que retentissent, à travers les crépitements de la fusillade, les commandements des chefs.

A 8 heures, la manœuvre était terminée. Par la route devenue libre, la colonne a continué jusqu'à Chavagnes, où a eu lieu le déjeuner sur l'herbe. Quelques heures après, le régiment arrivait à Martigné-Briand, où il est cantonné pendant trois jours. (Union de l'Ouest.)

### NOMINATIONS D'INSTITUTEURS ET D'INSTITUTRICES

#### Instituteurs

A Parnay, M. Gouzil, instituteur à Saint-Martin-du-Bois.

A Coutures, M. Pannier, instituteur à Chalonnes-sous-le-Lude.

A Fontaine-Guérin, M. Lebreton, instituteur à Douces.

A Douces, M. Legagneux, instituteur à Méron.

A Méron, M. Simon, instituteur à Saint-Christophe-la-Couperie.

A Saint-Christophe-la-Couperie, M. Bonneau, instituteur aux Cerqueux-sous-Passavant.

Aux Cerqueux-sous-Passavant, M. Noblanc, instituteur à Landemont.

A Saint-Florent-le-Vieil (section de La Boutouchère), M. Bernier, instituteur à Epieds.

A Epieds, M. Pouillac, adjoint titulaire à Trémentines.

A Tancoigné, M. Laiyet, adjoint titulaire à Chalonnes.

A Rablay, M. Pavis, instituteur adjoint à Saumur.

#### Institutrices

A Parnay, M<sup>me</sup> Gouzil, adjointe stagiaire à Saint-Martin-du-Bois.

A Chacé, M<sup>lle</sup> Pellowin, institutrice à Bolz.

A Bolz, M<sup>lle</sup> Chalot, institutrice à Douces.

A Douces, M<sup>me</sup> Legagneux, institutrice à Méron.

A Méron, M<sup>me</sup> Simon, déléguée provisoirement.

A Epieds, M<sup>me</sup> Pouillon, institutrice à Mézières.

A La Boutouchère, M<sup>me</sup> Bernier, institutrice à Epieds.

Nos lecteurs ont le sans doute une réclamation de M. Merlet, pédicure spécialiste, de Paris, qui est à Saumur jusqu'au 3 septembre, Hôtel de la Paix.

Nous ne saurions trop insister auprès des personnes qui souffrent de cors aux pieds pour leur persuader qu'elles ne prennent pas cette réclamation pour du chantage ou du charlatanisme, mais pour la plus exacte vérité.

Nous certifions cette attestation pour en avoir fait l'expérience. M. Merlet enlève les cors aux pieds absolument rien; l'opération ne dure pas plus de cinq minutes, et aussitôt on éprouve un bien-être inaccoutumé.

Du reste, M. Merlet a opéré des médecins de Saumur dont il a les certificats.

#### LA PATENTE DES FORAINS ET DES AMBULANTS

Le ministre de l'Intérieur a adressé aux préfets une nouvelle circulaire traçant les mesures à prendre sur l'application de la loi du 15 juillet 1880 aux industriels et commerçants nomades de toutes sortes et à la justification de leur patente.

Cette circulaire vise particulièrement les détaillants, qui vont de ville en ville « s'établir dans des locaux loués pour quelques jours, où ils écoulent au détriment des commerçants sédentaires des marchandises qu'ils amènent avec eux ou qu'ils se font expédier. »

Cette circulaire rappelle que l'article 13 de la loi est ainsi conçu :

« Tout individu transportant des marchandises de commerce, lors même qu'il vend pour le compte de marchands ou de fabricants, est tenu d'avoir une patente personnelle qui est, selon le cas, de colporteur ou marchand forain, avec balle, avec bête de somme ou avec voiture. »

ANGERS. — Suicide. — Mardi matin, le sieur Février, ancien maître-nageur aux bains de la Blancheraie, s'est pendu dans sa chambre, à la porte d'un placard, rue du Cornet. Il y a huit mois, il était devenu presque aveugle. Il ne pouvait supporter l'inaction forcée à laquelle le condamnait cette infirmité. Ses facultés mentales s'en ressentirent; c'est dans un accès de folie qu'il a échappé à la surveillance de ses enfants.

Février était âgé de 54 ans. Il était né à Fontevault.

La vente Houdan. — La vente de cette riche collection se continue à Angers. Parmi les objets d'argenterie qui ont rempli la plus grande partie de la vacation du lundi 27, nous remarquons :

N° 378. — Une magnifique serrure, provenant de Saumur, dédiée à S. A. R. M<sup>re</sup> le duc d'Orléans, exécutée et présentée, en 1789, par Ambroise Poux-Landry, de Franche-Comté. Le cuivre doré et gravé, orné de fleurs de lys et des armes des d'Orléans. Vendue 499 fr.

N° 231. — Une paire de flambeaux époque de la Régence, portant le marque d'Abraham Lanier, mort à Saumur. Vendue 4,001 fr.

#### MERVEILLEUSE DÉCOUVERTE !

M. A. MERLET

Pédicure Spécialiste de Paris

Qui, à l'aide d'un Elixir de son invention, guérit radicalement les CORS AUX PIEDS, ŒILS DE PERDRIX, OIGNONS, DURILLONS et ONGLES INCARNÉS, sans occasionner la moindre douleur, est visible à Saumur, Hôtel de la Paix, de 8 heures du matin à 6 heures du soir.

Pour répondre aux nombreuses demandes qui lui sont faites, M. Merlet est obligé de prolonger son séjour jusqu'au 3 septembre.

Prix modéré.

N.-B. — M. MERLET SE REND A DOMICILE.

#### FAITS DIVERS

TOULON SANS EAU

Dans la nuit de samedi à dimanche, pendant un orage violent, la foudre est tombée sur les grands réservoirs de la Compagnie des eaux, situés à Saint-Antoine. Le tonnerre a frappé et brisé l'écusson de

l'édifice, a suivi la façade et crevé la canalisation. Les 60,000 mètres cubes d'eau que contenaient les réservoirs ont été précipités en torrents sur la pente des collines, ravageant tout sur leur passage.

Une maison servant de dépôt de denrées a été démolie. Il n'y a pas eu d'accident de personne.

Les réservoirs ont été totalement épuisés; les fontaines de la ville sont tarées, au grand émoi de la population. La canalisation Ragas va être employée pour donner de l'eau.

Un médecin italien vient de faire une découverte assez curieuse.

Il a constaté dans le sang des anguilles et des murènes la présence d'un venin semblable à celui des vipères. Une anguille du poids de deux kilogrammes renferme dans son sang assez de venin pour foudroyer dix hommes. Les anguilles, il est vrai, n'ont pas, comme la vipère, la bouche disposée pour inoculer le poison, et il faut ajouter aussi que leur poison reste sans effet lorsqu'on consomme l'anguille comme aliment, d'abord parce qu'il est détruit à une température de 100 degrés, ensuite parce que, ainsi que le venin de la vipère, il est sans action sur les voies digestives.

Le fils aîné du roi Jean d'Abyssinie a épousé récemment la fille du roi éthiopien de Choa. La mariée portait une couronne d'une rare valeur. C'est, prétend-on, le célèbre diadème que le roi Salomon donna à la reine de Saba quand elle vint le voir à Jérusalem. Cette couronne serait depuis plus de vingt-huit siècles entre les mains des rois d'Ethiopie.

La foudre est tombée dans un champ de pommes de terre du village de Puytreillard (Haute-Vienne); elle a complètement calciné plusieurs tiges de tubercules; mais, détail plus curieux, les pommes de terre sont cuites à point comme si elles l'avaient été sous la cendre. C'est là un phénomène d'électricité véritablement extraordinaire, et les braves paysans des environs, qui viennent en foule pour le constater, en sont stupéfaits... Nous aussi.

#### LA MARGARINE ET LE BEURRE

M. Dubernard, directeur de la Station agronomique de Lille, aurait découvert un moyen de constater la présence de la margarine dans le beurre. Des expériences sérieuses ont été faites devant une assemblée de chimistes distingués.

La première s'est faite sur un beurre absolument pur. Une certaine quantité de ce beurre est mise au fond d'un tube que l'on plonge dans l'eau chaude. Quand le beurre est prêt à bouillir, on y verse le réactif, et on agite fortement le tube, que l'on remet alors dans l'eau chaude. Si le beurre employé est absolument pur, un simple bouillonnement se produit. Mais quand on met de la margarine pure dans le tube et quand on renouvelle l'expérience, il se produit une saponification presque immédiate, et une véritable mousse blanche monte rapidement vers l'orifice du tube, et s'en échappe.

La seconde expérience s'est faite sur des beurres margarinés dans des proportions de 50, et même 25 à 30 0/0.

A chaque reprise, le résultat a été étonnamment concluant. La plus légère addition de margarine faite au beurre pur produisait la mousse blanche révélatrice.

Ces expériences ont été présentées, jeudi, à Roubaix, par M. Roger, inspecteur des denrées alimentaires, et ont pleinement réussi. Le conseil d'hygiène cantonal doit se réunir pour examiner cette question, dont l'intérêt n'échappera à personne.

#### LE TOUR DU MONDE

Un original de Londres a voulu se rendre compte du temps que mettrait une carte postale à faire le tour du monde. Le renseignement vient de lui être fourni par la carte elle-même, qui lui a été retournée après soixante-dix jours. Il l'avait expédiée par Brindisi et Suez jusqu'à Hong-Kong, avec prière de la réexpédier à son envoyé à Londres par San-Francisco et New-York. La carte, pour suivre cet itinéraire, a mis quarante jours de moins qu'il y a dix ans. Le voyage n'a coûté que trente-cinq centimes.

#### UNE ÉRUPTION VOLCANIQUE AU JAPON

Le Japon Daily Mail, arrivé par le dernier courrier du Japon, a apporté les premiers détails sur l'éruption volcanique qui a eu lieu le mois dernier dans le district de Hibara-Mura :

C'est sur l'une des montagnes de Bandai-San que s'est produite l'éruption qui a causé des ravages considérables et fait beaucoup de victimes.

Le 15 juillet, à sept heures trente du soir, les habitants des hameaux, qui sont très nombreux dans ces montagnes, ressentirent une forte secousse de tremblement de terre, qui fut suivie d'une deuxième secousse à dix minutes d'intervalle.

A sept heures cinquante minutes se fit entendre une explosion formidable, qui — disent les habitants — avait la force d'une salve de cent mille canons. Une fumée noire très épaisse s'éleva au-dessus du sommet d'une des montagnes de Bandai-San, et, lorsqu'elle se dispersa, on vit que le sommet était incliné vers le nord-est et qu'un cratère qui venait de se former lançait en l'air avec violence une masse de pierres et de terre rouge qui en retombant sur le sol changeait de couleur et devenait grise. Ces pierres et ces terres s'entassaient sur le versant nord-est de la montagne et recouvrirent bientôt plusieurs hameaux avec tout ce qui s'y trouvait.

Au moment de l'éruption, au milieu de la rivière s'est élevée subitement une montagne de 400 pieds de hauteur, arrêtant le cours de l'eau, qui forme actuellement un grand lac s'étendant chaque jour de plus en plus et menaçant d'inonder tous les environs.

Trois hameaux, Hosono, Oshikozawa et Okimotkata ont été littéralement ensevelis et là où ils se trouvaient on ne voyait après l'éruption qu'une masse de pierres et de terre de trente à cinquante pieds de hauteur. Tous les habitants de ces hameaux ont péri, au nombre de deux cent cinquante, sauf cinq qui, ce jour-là, étaient absents de leurs domiciles. Plusieurs autres hameaux ont aussi beaucoup souffert. D'après les premiers renseignements officiels, l'éruption a détruit complètement 90 maisons et en a endommagé beaucoup plus encore. Le nombre des victimes est de 476 morts; quant aux blessés, on n'a pas encore reçu de renseignements précis.

L'éruption a obstrué complètement le cours de la Nagase, une des plus larges rivières du district de Hibara-Mura.

#### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 29 août.

Le marché financier est en pleine morte saison. Toutefois les rentes françaises font preuve de fermeté. Le 3 0/0 s'inscrit à 83.85; le 4 1/2 0/0 à 105.52.

L'action du Crédit Foncier que nous avons laissée hier à 1,350 monte à 1,355. Les obligations foncières et communales qui jouissent toujours des faveurs de l'épargne et des capitalistes qui recherchent les titres avantageux et sans risques, ont un bon courant d'affaires.

La Société Générale est en nouvelle hausse à 473.

Les Dépôts et Comptes courants restent immobiles à 603.50. La Banque d'Escompte gagne 5 fr. à 522.

L'obligation des Immeubles de France se traite à 386.75. Ce n'est pas encore le cours normal puisque les titres similaires de la Banque hypothécaire sont à 495. Le remboursement à 1,000 fr. est un des avantages les plus marqués que des obligations puissent procurer. Beaucoup de capitalistes préfèrent cette certitude d'un remboursement avec prime de plus de 600 fr. à l'aléa des lois.

C'est la Banque d'Escompte, la Société Générale, le Crédit Industriel et la Maison Ephrussi qui feront la conversion portugaise. On sait que cette opération donnera lieu à une émission le 11 septembre.

Le Panama clôture à 256.

On demande l'obligation des Chemins de fer de Porto-Rico à 293.75. C'est la moins chère de toutes les obligations de chemins de fer espagnols et cependant c'est la seule qui jouisse de la garantie du gouvernement.

La Compagnie Transatlantique gagne 3 francs à 530.

Les Chemins de fer Economiques sont fermes à 360.

Les Comet se demandent entre 17 et 20 francs; les Comet Smelting Works se traitent entre 75 et 80 fr.

Nos chemins de fer restent à leurs meilleurs cours.

#### Nouvelle guérison

Saujirard (Loir-et-Cher), le 7 juillet 1887. — Les Pilules Suisses à 1 fr. 50 la boîte m'ont complètement guéri d'une pituite dont je souffrais depuis longtemps. (Signature légalisée.) SARTON-BRAUFÈRE.

## Dernières Nouvelles

#### LES FÊTES DE TOULON

Toulon, 30 août.

Le préfet maritime a rendu dans la matinée d'hier, à l'amiral espagnol, la visite qu'il en avait reçu la veille.

La Numancia, cuirassé espagnol, a rendu les honneurs réglementaires à M. Dupetit-Thouars. L'amiral espagnol de Carranza a reconduit l'amiral français jusqu'à Lacoupee. Le drapeau français était arboré au mât de misaine de la Numancia qui a salué par 13 coups de canon rendus aussitôt par le Provençal.

Un instant après, le maire, l'échecpe en sautoir, accompagné du secrétaire général de la mairie, montait dans le canot de la Couronne; ils ont également rendu visite à l'amiral espagnol qui les a reçus avec une grande affabilité.

Les officiers de l'armée de terre et de mer ont nommé une commission de dix membres, sous la présidence du préfet maritime et du capitaine de vaisseau Parrayon, pour régler les préparatifs d'une grande fête, en l'honneur de la marine espagnole, qui aura lieu samedi et dimanche sur la rade à bord de la Couronne.

Un grand bal suivra auquel assisteront quatre à cinq cents invités.

#### ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean

P. ANDRIEUX, Successeur.

Pâtés de foies gras (Marque Gratz, de Strasbourg), depuis 4 fr. 90.

Mortadelle de Bologne à 4 fr. 40.

Pâtés truffés de gibiers (Marque Diana).

TOUTE BOÎTE FACILE A OUVRIR.

#### MARCHÉ de Saumur du 25 Août 1888

Froment-commerce, l'hectolitre	20	Beuf ou vache, le kil.	1 60
Id. halle (moyenne)	19 30	Veau	1 60
Métell	15 52	Mouton	2
Seigle	10 33	Porc	1 50
Orge	12 30	Poulets la couple	6
Avoine	9	Dindonneaux	10 50
Sarrasin	10	Canards	4 50
Haricots blancs	20	Oies	9
Haricots rouges	18	Beurre le kilog.	2
Fèves	—	Œufs la douzaine	85
Noix	12 50	Foin, la charrette de	—
Châtaignes	—	780 kilog.	70
Sel les 100 kil.	15	Luzerne	—
Son	14	Paille	50
Pommes de terre, la barrique	9	Huile de noix, 50 kil.	125
Farine, la culasse de 157 kilog.	58	Chanvre 1 <sup>re</sup> qualité les 52 kilog.	500
Pain 1 <sup>er</sup> qual., le kil.	—	Id. 2 <sup>e</sup>	—
Id. 2 <sup>e</sup> id.	33 c.	Id. 3 <sup>e</sup>	—
Id. 3 <sup>e</sup> id.	31 c.	Charbon de bois, les 100 kil.	16
		Charb. de terre	4 50

#### Cours des Vins.

Rouges.		la barrique	150
Souzy et environs			
Champigny			160
Varrains			140
Bourgneil			140
Restigné			130
Chinon			140
Blancs.		la barrique	300
Coteaux de Saumur			
Ordinaires, environs de Saumur			90 à 100
Saint-Léger et environs			80 à 90
Varrains et environs			95 à 100
Le Puy-N.-Dame et environs			70 à 75
La Vienne			45 à 60
Cidre de Bretagne		la barrique	50 fr.
Cidre de Normandie			45
Eau-de-vie, droits non compris		l'hectolitre	50 fr.
Vinaigre de vin			25

#### LA LANTERNE D'ARLEQUIN

Illustrée, 10 centimes

PARAISANT TOUTS LES DIMANCHES.

Bureaux à Tours, rue Richelieu, 43.

Sommaire du n° 387 (26 août 1888). Floquet empoisonné par Boulanger. Les Alphonse de Marianne. Une bonne blague. Sous le Marronnier. Nos grands hommes. Une statue à Dauton!!!

Nous engageons nos amis à s'abonner à cette vaillante et spirituelle publication. Le prix est de 6 fr. par an, ou 0,50 centimes par mois. Les abonnés de notre journal peuvent la recevoir pour 5 fr. seulement, en adressant avec une bande un mandat-poste à la Direction, à TOURS, 13, rue Richelieu.

On demande des vendeurs au numéro et des correspondants dans toutes les communes de France.

#### LES FRÈRES MAHON

médecins spéciaux, « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux. » Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie GARLIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

PAUL GODRT, propriétaire-gérant.

Etudes de M<sup>e</sup> André POPIN, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 8, successeur de M<sup>e</sup> BEAUDREPAIRE, Et de M<sup>e</sup> BRAC et GAUTIER, notaires à Saumur.

## VENTE

SUR LICITATION

### Aux enchères publiques, Entre majeurs, DE La Propriété DES CAPUCINS

Située à Saumur, quartier de la Visitation, rue de l'Arsenal, n° 2, autrefois rue des Capucins, n° 4, Dépendant de la succession de M<sup>e</sup> BOURREL-CHOUANNE.

L'ADJUDICATION aura lieu le dimanche 23 septembre 1888, à une heure, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> BRAC, notaire à Saumur.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement rendu contradictoirement entre les parties y dénommées par le Tribunal civil de Saumur, le trente juin mil huit cent quatre-vingt-huit, enregistré et signifié, à la requête de M. Charles Bourrel, tanneur, demeurant à Saumur, rue des Capucins, demandeur, ayant pour avoué M<sup>e</sup> André POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière,

D'une part ;

En présence de :

1<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Adolina Bourrel, épouse de M. Alfred Lepelletier, avec lequel elle demeure à Saumur, rue des Capucins ;

2<sup>o</sup> M. Alfred Lepelletier, pour la validité à l'égard de sa femme sus-nommée, demeurant à Saumur, rue des Capucins ;

Défenseurs, ayant pour avoué M<sup>e</sup> LE RAY, avoué à Saumur, rue du Marché-Noir,

D'autre part ;

Il sera, le dimanche vingt-trois septembre mil huit cent quatre-vingt-huit, à une heure, procédé en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> BRAC, notaire à Saumur, commis par ledit jugement, à la vente aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur, en un seul lot, et entre majeurs, de l'immeuble suivant dépendant de la succession de M<sup>e</sup> BOURREL-CHOUANNE, sur les lotissement et mise à prix suivants fixés par ledit jugement.

### DÉSIGNATION

La propriété des Capucins, située à Saumur, consistant en maison et dépendances, situées à Saumur, quartier des Ponts, et rue de l'Arsenal, n° 2, autrefois rue des Capucins, n° 4.

Cette maison est composée de plusieurs corps de bâtiments, hangars, toitures, ateliers, bâtiments d'exploitation et de servitudes ; plusieurs cours et vastes jardins se joignant.

Le tout dans un ensemble, clos de murs, contenant en superficie, y compris les bâtiments et terrains vagues, environ un hectare quatre-vingt-sept centiares, numéros 632, 633 et 634, section A du plan cadastral de la commune de Saumur.

Cet immeuble joint au nord la Loire, sauf ce qui va être dit au sujet de la saulaie, au midi la petite rue des Capucins et les représentants Pinault, au levant les mêmes, au couchant la rue de l'Arsenal.

Des dépendances de cet immeuble fait partie une saulaie qui se trouve au nord entre le mur de clôture et le fleuve.

Mise à prix, quarante mille francs, ci..... 40.000

S'adresser, pour les renseignements :

1<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, poursuivant la vente ;

2<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> LE RAY, avoué à Saumur, collicitant ;

3<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> BRAC, notaire à Saumur, place de la Bilange, rédacteur et dépositaire du cahier des charges ;

4<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur, rue d'Orléans.

Dressé par l'avoué poursuivant soussigné.

Saumur, le trente août mil huit cent quatre-vingt-huit.

ANDRÉ POPIN.

Enregistré à Saumur, le septembre mil huit cent quatre-vingt-huit, f<sup>o</sup> case . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

Etudes de M<sup>e</sup> FELIX COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué à Saumur, rue du Temple, n° 14, et de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

## A VENDRE

PAR ADJUDICATION

Le DIMANCHE 16 septembre 1888, à midi,

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire, rue d'Orléans.

Ville de Saumur

1<sup>o</sup> Lot.

UNE MAISON, sise rue de la Visitation, n° 13, et rue de la Marine, n° 4, avec deux cours, deux petits jardins, deux caves, écurie pour quatre chevaux, remise et hangar.

Mise à prix : huit mille francs, ci..... 8,000

2<sup>o</sup> Lot.

1<sup>o</sup> UNE MAISON, sise rue de la Marine, n° 5, avec cour, celliers, caveaux, écurie, hangar et jardin.

2<sup>o</sup> Un petit bâtiment, avec jardin y attenant.

Mise à prix : dix mille francs, ci..... 10,000

3<sup>o</sup> Lot.

UN MAGASIN, situé rue du Vieux-Pont et rue de la Visitation.

Mise à prix : huit cents francs, ci..... 800

4<sup>o</sup> Lot.

1<sup>o</sup> UNE MAISON, sise rue de l'Hôtel-Dieu, n° 27, avec greniers, cour, caves, buanderie, serre-bois et puits ;

2<sup>o</sup> Deux petites caves dans le roc, sises ruelle des Boires, sous une maison appartenant à M<sup>me</sup> veuve Jandonnet.

Mise à prix : six mille francs, ci..... 6,000

Commune de Baigneux

5<sup>o</sup> Lot.

UNE PROPRIÉTÉ, située à Montagland, comprenant :

1<sup>o</sup> Une maison, avec cave et grenier, pressoir à vis avec tous ses accessoires ;

2<sup>o</sup> Un hectare trente-trois ares de vigne ;

3<sup>o</sup> Un autre morceau de vigne, d'une contenance d'environ vingt-deux ares.

Mise à prix, six mille francs, ci..... 6,000

Total des mises à prix : trente mille huit cents francs, ci..... 30,800

Ces immeubles dépendent de la succession de M<sup>me</sup> Pauline DROUARD.

Pour les renseignements, s'adresser :

1<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> DE NEUVILLE, avoué poursuivant, rue du Temple, 11 ;

2<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire, rue d'Orléans.

3<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> LECOY et à M<sup>e</sup> ALBERT, avoués co-licitants.

## A VENDRE OU A LOUER

Dans des conditions exceptionnelles

### LE CHATEAU DE VAUCHIGNARD

A 5 minutes de LOCHES (Indre-et-Loire).

Situation pittoresque ; vue splendide sur la Ville et la Vallée de l'Indre ; charmilles et terrasses magnifiques ; vignes en plein rapport ; vastes communs ; contenance totale, 8 à 9 hectares.

S'adresser à M. DUCHEMIN, architecte, 122 bis, rue de Courcelles, à Levallois-Perret, ou à M. JOUSSE-RAND, Banquier, à Loches.

Etude de M<sup>e</sup> PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

## VENTE DE MEUBLES

Aux enchères publiques, Par suite de saisie-exécution.

Le MARDI 4 septembre 1888, à 1 heure du soir, à Saumur, rue Nationale, n° 18, dans une maison occupée par M. ROUSSEAU, ancien négociant,

Il sera vendu :

Armoires, commode, tables de nuit et autres, chaises, glaces, tapis, draps, nappes, serviettes, vêtements, batterie de cuisine, vaisselle, verrerie et autres objets.

Au comptant, plus 5 0/0.

Etude de M<sup>e</sup> GUÉRET, notaire à Brain-sur-Allonnes.

## A VENDRE A L'AMIABLE

### UNE PROPRIÉTÉ

Avec maison d'exploitation

Située à la Tonnoir, commune de la Breille, touchant au couchant l'étang du Bellay, affiée en bois taillis, oseraies, vignes, sapinières et landes.

Le tout formant un seul ensemble et d'une contenance totale de 10 hectares.

Rendez-vous de chasse splendide.

S'adresser à M. GIRARD, expert, rue Dacier, n° 28.

## TRÈS VASTE MAISON

### A LOUER PRÉSENTEMENT

7, Place Dupetit-Thouars, à Saumur.

Convientrait pour un hôtel ou maison de commerce de gros.

S'adresser à MM. NEVEU et HATTAT, place du Roi-René.

## A VENDRE

DEUX JOLIES JUMENTS, 5 et 6 ans, selle et voiture, bien attelées.

S'adresser chez M. HÉGRON, négociant, 31, rue du Pavillon

IL A ÉTÉ PERDU PIF, CHIEN BRAQUE A POILS RAS, blanc avec grosses taches noires, très fort. Rapporter 85, rue Saint-Nicolas. Récompense 40 fr.

## A VENDRE

CHIEN COUCHANT, bien dressé, 2 ans. S'adresser à M. DALIBON-FALLOUX, à Montfort.

UNE FEMME, d'une quarantaine d'années, demande des journées comme LAVEUSE ou comme FEMME DE MÉNAGE.

S'adresser au bureau du journal.

EPICERIE PARISIENNE 33, rue d'Orléans, Saumur.

On demande un apprenti.

Etude de M<sup>e</sup> Jules MELIN, avoué à Tours, rue George-Sand, n° 1.

## A VENDRE

SUR CONVERSION DE SAISIE EN VENTE VOLONTAIRE Sur publications judiciaires

# LA TERRE

## DE MALITOURNE

Située communes de Luyne, Fondettes et Pernay D'une contenance d'environ 405 hectares, à douze kilomètres de Tours

Maison de maître et dépendances ; quatre corps de ferme contenant environ 50 hectares.

Bois taillis, et vingt et une futaies, contenant environ 330 hectares.

Vignes en plein rapport, 10 hectares.

Terres et prés non compris dans les fermes.

CHASSE -- PÊCHE DANS LES ÉTANGS

Mise à prix : Quatre cent mille francs, ci 400,000 fr.

JOUISSANCE DE SUITE

L'adjudication aura lieu à l'audience des criées du Tribunal civil de Tours, du Samedi 15 Septembre 1888, à midi précis.

S'adresser, pour les renseignements :

1<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> Jules MELIN, avoué-poursuivant, à Tours, rue George-Sand, n° 1 ;

2<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> HERVÉ, avoué, présent à la vente, demeurant à Tours, boulevard Béranger, n° 9 ;

3<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> RICHARD, séquestre judiciaire, demeurant à Tours, rue Jehan-Fouquet, 36 ;

4<sup>o</sup> Et, pour visiter, au garde de la Propriété.



SAVON MARBRÉ 1<sup>er</sup> BEAU SANS FRAUDE

SAVON BLANC 1<sup>re</sup> qualité garanti pur à 60 0/0 d'huile

LE TIGRE

CHAUVET & C<sup>ie</sup> — MARSEILLE

Spécialité du Savon « NORMAL ». Seul produit extra pur GARANTI SANS AUCUNE ADDITION D'EAU.

## VENTE ET LOCATION DE PIANOS

### HENRI EICHE

Représentant de la maison GAVEAU 8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris). Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

## COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 29 AOUT.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Clôture précé <sup>de</sup>	Dernier cours.		Clôture précé <sup>de</sup>	Dernier cours.		Clôture précé <sup>de</sup>	Dernier cours.		Clôture précé <sup>de</sup>	Dernier cours.
3 %	83 50	83 85	Est	796 25	795	OBLIGATIONS.			Gaz parisen	520	520
3 % amortissable	86 20	86 40	Paris-Lyon-Méditerranée	1270	1272 50	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	530 50	532	Est	393 50	396
3 % (nouveau)			Midi	1152 50	1152 50	1865, 4 %	522	520	Midi	401 50	402
4 1/2 % (nouveau)	105 32	105 40	Nord	1565	1565	1869, 3 %	405 50	407	Nord	412	412
Obligations du Trésor	507	507 50	Orléans	1347 50	1344 25	1871, 3 %	398	396	Orléans	406	406
Banque de France	3750	3760	Ouest	918 75	917 50	1875, 4 %	520	522	Ouest	404	401 50
Société Générale	465	470	Compagnie parisienne du Gaz	1375	1380	1876, 4 %	521	520	Paris-Lyon-Méditerranée	399 75	398 50
Comptoir d'escompte	1043 75	1042 50	Canal de Suez	3190	3200	Bons de liquid. Ville de Paris	527	528 50	Paris-Bourbonnais	397	397
Crédit Lyonnais	598 75	598 75	C. gén. Transatlantique	527 50	527 50	Obligations communales 1879	484 25	484 75	Canal de Suez	596 25	598
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1357 50	1360	Russe 5 0/0 1870	100 50	100 45	Obligat. foncières 1879 3 %	483 50	484	Panama 6 0/0	355	355
Crédit mobilier	370	361 25				Obligat. foncières 1 83 3 %	391	390			
Canal Intér.-Panama	265	265									

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur

153

LE MAIRE

Certifié par l'imprimeur soussigné.